

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-002****du 12 octobre 2020****n°002****page 1/2****EXTRAIT:****GRAND
CHÂTELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATIONmembres en exercice : 26PRESENTS (21) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, M.DROIN, M.MATTARD, Mme DE COURREGES, Mme BOURAT, M.JUGE, M.CHAINE, Mme LAVRARD, M.PREHER, Mme GODET, Mme MARQUES-NAULEAU, Mme LANDREAU, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD,POUVOIRS (3) :M.PICHON donne pouvoir à M.ABELIN
M.CIBERT donne pouvoir à Mme LAVRARD
M.TARTARIN donne pouvoir à M.BAILLYEXCUSES (2) :

Mme AZIHARI, M.BOISSON

Nom du secrétaire de séance : Hindeley MATTARD

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**OBJET : Contrat de territoire 2017 - 2021 avec le Département de la Vienne : Avenant n° 3**

Le Département de la Vienne et la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault ont conclu le 15 novembre 2017 un contrat de territoire déclinant la politique départementale d'accompagnement des territoires, dite «ACTIV volet 2». Ce contrat couple les opérations portées par l'EPCI et celles de la ville-centre.

Pour la période 2017 – 2019, un montant global de 4 050 000 € a été mobilisé par le Département, à raison de 75 000 € pour des opérations communales de portée intercommunale (Doussay et Saint-Genest-d'Ambière), 2 225 000 € pour des réalisations sous maîtrise d'ouvrage communautaire, et 1 750 000 € pour des opérations menées par la ville de Châtellerault.

Par la suite sont intervenus deux avenants visant à modifier la répartition de l'intervention financière départementale à enveloppe constante, pour tenir compte de l'extension de la communauté d'agglomération (intégrer de nouvelles opérations) et d'adaptations nécessaires sur des projets en développement.

Aujourd'hui, le Département propose, dans un troisième avenant, d'intégrer une nouvelle enveloppe, selon une clause de revoyure d'un montant de 1 350 000 €, portant l'enveloppe globale à 5 400 000 €.

Les crédits seront fléchés sur les opérations suivantes, à raison de 626 000 € pour l'Agglomération, 574 000 € pour Châtellerault, et 150 000 € pour une maison de santé portée par la SEM Habitat du Pays Châtelleraudais :

Maître d'ouvrage	Projets set travaux concernés
Communauté d'Agglomération de	Piscine de Lençloître : complément financier
	Padel à la Nautique : complément financier
	Centre aquatique de Châtelleraut
	Site du Vieux Poitiers à Naintré

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT**Délibération du bureau prise par délégation****ACTE N° BC-20201012-002****du 12 octobre 2020****n°002****page 2/2**

Grand Châtellerault	Eaux pluviales : programme pluri-communal
	Site de la Manu : réalisation d'un cheminement doux
	Opération ANRU Lac-Renardières : réalisation d'un tiers lieu culturel
SEM Habitat	Présence médicale : maison de santé à Châtellerault
Ville de Châtellerault	Aménagement de l'avenue Aristide Briand
	Site de Laâge : aménagement d'un parc urbain
	Aménagement des bords de Vienne, en rive gauche
	Opération ANRU Lac-Renardières : groupe scolaire Léo Lagrange + accueil de loisirs sans hébergement
	EPF Nouvelle-Aquitaine : site des anciens Ets Star (dépollution-déconstruction)

VU la délibération n° 3 du conseil communautaire du 22 juillet 2020, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU la délibération adoptée par le conseil départemental de la Vienne lors de sa commission permanente du 16 novembre 2018,

VU le contrat de territoire signé entre le Département de la Vienne et la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerault, le 15 novembre 2017,

CONSIDÉRANT l'enveloppe supplémentaire de 1 350 000 € apportée par le Département de la Vienne,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'adopter l'avenant n° 3 au contrat de territoire, ci-joint,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, ainsi que toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
L'adjointe au directeur des affaires juridiques et
institutionnelles,
Patricia BULAN